



PREMIER MINISTRE



LE RAPPORTEUR GENERAL

Paris, le 10 décembre 2014

Objet : communiqué de presse à propos de la restauration scolaire

Sous couvert de laïcité, la mairie de Sargé-lès-Mans a modifié les menus servis à la cantine scolaire en refusant toute offre de choix lorsque du porc est servi aux élèves. Si aucune obligation ne contraint la commune dans le cadre d'un service facultatif, l'Observatoire de la laïcité rappelle cependant que la laïcité ne saurait être invoquée pour refuser la diversité de menus. En effet, son guide « Laïcité et collectivités locales », accessible à tous, rappelle que les cantines scolaires proposent généralement une diversité de menus, avec ou sans viande. Cette offre de choix ne répond pas à des prescriptions religieuses mais à la possibilité pour chacun de manger ou non de la viande tout en empêchant la stigmatisation d'élèves selon leurs convictions personnelles.

Pour toute question, merci de contacter M. Nicolas Cadène, Rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité, au 01 42 75 76 46 ou par courriel : secretariat.laicite@pm.gouv.fr.